



PROCÈS-VERBAL N°7

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : mardi 03 mars 2026

Présent(s) : MM. Philippe BARRIERE (Président) – Max ROULON – François DUPUY – Henri CLAVIERE – Jacques DUMAS – Vincent GUICHARD – Philippe VERGNAUD – Jean-Claude BASIRICO – Jean-Jacques PETIT – Patrice HERAULT – Jacky DESAINTJEAN.

Excusé(s) : Mmes Mathilde DELANNES – Sandra RENON – MM. Thierry ECOBICHON – Philippe LACOMBE – Mickaël AUGUSTIN (64- Absent non excusé) – Nicolas JASKOT (33- Absent excusé).

Assistent : Mme Anne-Laure CHAPELLE (Référente CRTIS).

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de leur part.

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "**zone de sécurité**" d'une largeur de **2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (article 3.3 du RTIS)**. La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Nous vous rappelons que vous avez à votre disposition :

Référent Terrain Synthétique & Eclairage : Vincent GUICHARD (33) @ : vincent.guichard33@free.fr – 📞 : 06 13 70 69 16

Référent Eclairage : Jean-Jacques PETIT (79) @ : jj.petit@orange.fr – 📞 : 06 08 80 72 31

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus ». La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°06 du 03 février 2026.

Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 07 avril 2026 - **Date limite envoi dossiers : 31/03/2026**

La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux. Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable

BOUGNEAU - Stade Municipal 1 - NNI 170560101

Cette installation est classée en Niveau A8 PN jusqu'au 04/06/2034.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une réfection du bloc vestiaires pour un Niveau A8 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 16/02/2026
- Plan de Masse
- Plan de l'Aire de jeu
- Plan des vestiaires

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la réfection du bloc vestiaires pour un Niveau A8 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau A8 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

MONTBRON - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 162230102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 10/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 24/02/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 24/02/2026.
- AAC du 24/02/2026 (200 personnes en pourtour et 90 personnes en tribune)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/03/2036.

MONTBRON - STADE MUNICIPAL3 - NNI 162230103

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 11/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 PN en date du 24/02/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 24/02/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 03/03/2036.

SOYAUX - STADE PIERRE FOURNIER - NNI 163740501

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 02/06/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 24/02/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 24/02/2026.
- AOP du 08/06/2020 (300 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 03/03/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

ROUMAZIERES LOUBERT - Stade Jean Labarussias 2 - NNI 161920102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 23/02/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 23/02/2026.
- AOP du 03/03/2020 (350 personnes en pourtour et 250 personnes en tribune)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/03/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

CHATEAUNEUF SUR CHARENTE - STADE DU MAINE LEZE 1 - NNI 160900101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 19/01/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

Type de sources : IM

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 126 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.69

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/03/2028.

SEGONZAC - STADE PAUL VOLLAUD - NNI 163660101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 09/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 24/02/2026 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = **188 Lux (200 Lux minimum pour un maintien en niveau E5)**
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.54
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.67
- **Points bis : non conformes**

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/03/2028.

SIREUIL - STADE GÉRARD PIVETAUD 1 - NNI 163700101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 09/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 19/01/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 185 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.53
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.79

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/03/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

SADROC - STADE DE L' ÉTANG - NNI 191780101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 07/10/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 18/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 18/02/2026 de la Levée de Non-Conformités effectué par M. Henri CLAVIERE, membre C.R.T.I.S.

- AOP du 28/10/2025 (300 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/03/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

NONARDS – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 191520101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN TRAVAUX jusqu'au 01/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie pour une mise en travaux et de la situation climatique qui a empêché la réalisation des travaux.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN TRAVAUX jusqu'au 30/06/2026.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

BRIVE LA GAILLARDE - PLAINE DE JEUX DE TUJAC N° 5 - NNI 190310905

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 18/02/2026 pour un classement en niveau E6 LED, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 162 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.50
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.68

- Points Bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/03/2030.

ST GERMAIN LES VERGNES - STADE CHADEBEC - NNI 192070101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 24/02/2026 pour un classement en niveau E7 LED, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 101 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.51
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.78
- Points Bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 03/03/2030.

2.2 Confirmation de classement

LUBERSAC - STADE JEAN NEXON - NNI 191210101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 07/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 27/01/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 207 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.44
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/03/2028.

ST SORNIN LAVOLPS - STADE MUNICIPAL - NNI 192430101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 05/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 27/01/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 181 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.43
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.71

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/03/2028.

UZERCHE - STADE DE LA PEYRE - NNI 192760101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 21/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 24/02/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 131 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = **0.04 (≥ 0.40 minimum pour un niveau E6)**
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = **0.08 (≥ 0.60 minimum pour un niveau E6 et ≥ 0.40 pour un niveau E7)**

Elle constate que l'installation n'est pas conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut pas prononcer de classement de cette installation.

De ce fait, aucune compétition ne peut se jouer nocturne.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

AVENSAN - Parc des sports PUIBERRON 2 - NNI 330220202

Cette installation n'est pas classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T7 PN en date du 17/02/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/02/2026.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/03/2036, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2026.**

1.2 Confirmation de classement

BORDEAUX - COMPLEXE SPORTIF DU PETIT MIOT - NNI 330631001

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 18/09/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 PN en date du 13/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 13/01/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 03/03/2036.

CESTAS - COMPLEXE SPORTIF DU BOUZET 4 - NNI 331220204

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 30/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 02/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 02/02/2026.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/03/2036, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2026.**

CESTAS - STADE DU BOURG - NNI 331220401

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 30/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 02/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 02/02/2026.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/03/2036, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2026.**

GRADIGNAN - PLAINE DE JEUX DE MANDAVIT 6 - NNI 331920306

Cette installation est classée en Niveau A8 PN jusqu'au 04/05/2026.

Date de mise en service : 01/12/2025

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 06/001/2026, de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T6, ainsi que des documents transmis :

- AAC (299 personnes en pourtour).

- Tests In-Situ Initiaux (à fournir avant le 01/06/2026 date limite)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 SYN PROV jusqu'au 01/06/2026 (Date de la mise en service + 6 mois).

Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ initiaux (art. 3.2.7.1. *), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).

LESPARRE MEDOC - PARC DES SPORTS 3 - NNI 332400103

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 02/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 05/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 05/02/2026.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/03/2036, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2026.**

MARANSIN - STADE MUNICIPAL - NNI 332640101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 04/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 23/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 23/01/2026.

- AOP (300 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/03/2036.

MARSAS - STADE MUNICIPAL - NNI 332720101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 23/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 23/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 23/01/2026

- AOP du 21/01/2000 (300 personnes en pourtour)

Attention pour un Niveau T5, le banc de touche doit être obligatoirement de 2,5m minimum (art. 3.9.5.2*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/03/2036.

NAUJAC SUR MER - STADE MUNICIPAL ANNEXE - NNI 333000101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 14/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 04/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 04/02/2026.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/03/2036, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2026.

NAUJAC SUR MER - STADE MUNICIPAL HONNEUR - NNI 333000102

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 05/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 13/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 23/01/2026

- Rapport de visite du 14/02/2026 effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS

- AOP du 04/04/2005 (400 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 03/03/2036.

PESSAC - STADE BELLEGRAVE 2 - NNI 333180202

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 14/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/02/2026.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/03/2036, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2026.**

PESSAC - STADE DE ROMAINVILLE 3 - NNI 333180103

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 14/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/02/2026.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/03/2036, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2026.**

PESSAC - STADE DE ROMAINVILLE 4 - NNI 333180104

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 14/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/02/2026.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/03/2036, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2026.**

VILLENAVE D ORNON - COMPLEXE SPORTIF DE LA PISCINE 2 - NNI 335500402

Cette installation était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 01/02/2026.

Date de mise en service : 01/07/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 05/11/2025, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 SYN ainsi que du document transmis :

- Tests in situ du 14/01/2026 (LABO DES SOLS) : Conformes **(SYN pour sans charge : tests tous les 5 ans (art. 3.2.7.2))**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 01/07/2030 (Date de la mise en service + 10 ans).

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

STE HELENE - STADE CLAUDE DUPIS 2 - NNI 334170102

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 18/09/2034.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création de blocs vestiaires pour un Niveau T4 SYN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 27/01/2026

- Plan de Masse

- Plan de l'Aire de jeu

- Plan des vestiaires (2 vestiaires joueurs de 25m², 2 vestiaires joueurs de 20m², 2 vestiaires arbitres de 12m² et 8m² et 1 local délégués de 6m²)

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création de blocs vestiaires pour un Niveau T4 SYN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T4 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

PESSAC – GYMNASSE FRANCOIS MITTERAND – NNI 333189901

Cette installation est classée en Niveau Futsal 2 jusqu'au 09/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Futsal 2 en date du 17/02/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/02/2026.

- Rapport de visite du 21/02/2026 effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS

- AOP du 09/10/1997 (504 personnes en tribunes).

La C.R.T.I.S. transmet à la C.F.T.I.S. pour décision.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

GIRONDE SUR DROPT - STADE YVON MAU - NNI 331870101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 22/08/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 24/02/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 157 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.65

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/03/2028.

LIBOURNE - STADE CLÉMENCEAU - NNI 332430501

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 25/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 14/01/2026 pour un classement en niveau E7, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 96 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.35
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.62

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 03/03/2030.

LUGON - STADE MUNICIPAL - NNI 332590101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 05/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 16/01/2026 pour un classement en niveau E7, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 850 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.43
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 03/03/2028.

ST ANDRE DE CUBZAC - PARC DES SPORTS DU BOUILH 2 - NNI 333660102

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 24/06/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 13/01/2026 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 107 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.27
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.48

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 03/03/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

LE PIAN MEDOC - STADE DE GENISSAN - NNI 333220201

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 17/05/2025 pour un classement en niveau E6, à la suite d'un Avis Préalable Favorable du 22/04/2025, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 210 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = **0.59 (≥ 0.60 minimum pour un niveau E6)**

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 03/03/2030.

MARTIGNAS SUR JALLE - STADE GILBERT CASSIN - NNI 332730101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 12/01/2025 pour un classement en niveau E6, à la suite d'un Avis Préalable Favorable du 03/09/2024, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 187 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.45
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/03/2030.

2.4 Avis préalable

BAZAS - STADE PERETTE 3 - NNI 330360203

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 21/01/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 21/01/2026.

– Etude d'éclairage en date du 10/12/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 95 m x 55 m
- Implantation : Latérale 2 mâts (asymétrique)
- Implantation asymétrique : 3,00m mini et 7,80m maxi Ligne de Touche ; 20,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 14,00 m
- Nombre total de projecteurs : 4 projecteurs (ALTIS LED G5 504L125 (1900W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 127 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,49
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,72

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

CESTAS - COMPLEXE SPORTIF DU BOUZET 2 - NNI 331220202

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 10/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 05/01/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 05/01/2026.

– Etude d'éclairage en date du 11/01/2026 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 5,00m Ligne de Touche ; 22,35m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 19,00 m
- Nombre total de projecteurs : 112 projecteurs (TELEVES CRI80 S20 et CRI80 S40 G5 (300W))
- Température de couleur (kelvin) : 5000 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare rating : 45
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 300 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,74
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,90
- Points bis : conformes

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

ST LAURENT D ARCE - STADE DES FAURES N°1 - NNI 334250101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 04/02/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 04/02/2026.

– Etude d'éclairage en date du 18/12/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 64 m
- Implantation : Latérale 2 mâts (asymétrique)
- Implantation asymétrique : 3,50m mini et 4,00m maxi Ligne de Touche ; 15,00 mini et 18,00m maxi Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 14,00 m
- Nombre total de projecteurs : 32 projecteurs (LUMOSAC SX60 (225W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 96 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,32
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,53

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

LHOMMAIZE - STADE RAPHAËL DEZERCE 1 - NNI 861310101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 14/06/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- Courrier de réalisation de travaux de la Mairie en date du 13/02/2026

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Travaux jusqu'au 03/10/2026.

LHOMMAIZE - STADE RAPHAËL DEZERCE 2 - NNI 861310102

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 14/06/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- Courrier de réalisation de travaux de la Mairie en date du 13/02/2026

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Travaux jusqu'au 03/10/2026.

PAIZAY LE SEC - STADE MUNICIPAL - NNI 861870101

Cette installation est classée en Niveau T7 jusqu'au 05/09/2033.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 en date du 12/02/2026, ainsi que des documents transmis :

- AAC du 13/02/2026 (299 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/03/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

CHASSENEUIL DU POITOU - STADE DES ECLUZELLES 1 - NNI 860620101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 09/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 27/01/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 196 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.49
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/03/2028.

NEUVILLE DE POITOU - STADE RENÉ GARNAUD 1 - NNI 861770101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 06/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 17/02/2026 pour un classement en niveau E5, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 200 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.51
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.73
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 03/03/2028.

SMARVES - STADE MARCEL BERNARD - NNI 862630101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 19/02/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 133 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.59
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.77

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/03/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

MONTMORILLON - GYMNASE RAOUL MORTIER - NNI 861659902

L'éclairage de cette installation était classé en niveau EFutsal 4 jusqu'au 08/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 26/01/2026 pour un classement en niveau EFutsal 3, et du document transmis :

- Hauteur de Feu : 7,00 m
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 364 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.43
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.56

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau EFutsal 3.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau EFutsal 3 Jusqu'au 03/03/2030.

2.4 Avis préalable

ANTRAN - STADE CLAUDE CHARLOT 1 - NNI 860070101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 03/12/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 02/01/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 02/01/2026.

– Etude d'éclairage en date du 27/01/2026 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 16,50m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18,00 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (OPTIVISION LED GEN3.5 BVP 518 (1000W) et 528 (1505W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare rating : 46.4
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 275 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,59
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,78
- Points bis : conformes

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

INGRANDES - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 861110103

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 02/01/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 02/01/2026.

– Etude d'éclairage en date du 19/02/2026 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 3,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 16,00 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (BRITELINE LED GEN3 1053(1830W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare rating : 47
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 199 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,50
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,77

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

DISTRICT DES DEUX-SEVRES

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

LA CHAPELLE ST LAURE - STADE MUNICIPAL - NNI 790760101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 30/06/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T4 PN en date du 10/02/2026, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 24/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 06/02/2026.
- Rapport de visite du 22/02/2026 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre C.R.T.I.S.
- AOP du 10/02/2026 (800 personnes en pourtour et 200 personnes en tribunes)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 03/03/2036.

ST MAXIRE - STADE MUNICIPAL - NNI 792810101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 30/06/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T4 PN en date du 06/02/2026, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 24/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 06/02/2026.
- Rapport de visite du 22/01/2026 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre C.R.T.I.S.
- AOP du 06/02/2026 (900 personnes en pourtour et 50 personnes en tribunes)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 03/03/2036.

1.4 Avis préalable

CHANTELOUP - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 790690101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/07/2033.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création de mise en place de bancs de touche pour un Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 04/02/2026

- Plan de Masse

- Plan des bancs de touche

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création de mise en place de bancs de touche pour un Niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

NUEIL LES AUBIERS - STADE ARMAND TUZELET 1 - NNI 791950101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 17/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 15/01/2026 pour un classement en niveau E5, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 237 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.69
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.81
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 03/03/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

STE VERGE - STADE ÉMILE PLANTIN - NNI 790360101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 24/02/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 24/02/2026.

– Etude d'éclairage en date du 03/10/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 67 m
- Implantation : Latérale 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 6,00m Ligne de Touche ; 16,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 20,00 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (ECLATEC KERIS 5 (1047W) et ECLATEC KERIS 6 (1760W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 168 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,42
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,61

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

TERRASSON LAVILLEDIEU - STADE PAUL COUVIDAT 1 - NNI 245470101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 22/12/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 06/01/2026, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN ainsi que du document transmis :

- AOP du 21/09/1999 (240 personnes en tribune)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 03/03/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT HAUTE-VIENNE

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

MARVAL - STADE MUNICIPAL - NNI 870920101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 23/01/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

ST VICTURNIEN – TERRAIN DE WALKING FOOT – NNI 871855501

Cette installation n'était pas classée.

Date de mise en service : 01/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN en date du 04/02/2026 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement en date du 06/02/2026
- Rapport de visite du 04/02/2026 effectué par M. Jacky DESAINTJEAN, membre CRTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN jusqu'au 01/12/2035 (date de mise en service + 10 ans).

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

ST VICTURNIEN – TERRAIN DE WALKING FOOT – NNI 871855501

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 04/02/2024 pour un classement en niveau Foot5 Palissades et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 205 Lux
- o U2h (EhMin/EhMoy) : 0.82

La CRTIS constate que l'éclairage de cette installation respecte le cahier des charges du Foot 5 Palissades.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

HINX - SALLE FUTSAL - NNI 401269901

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 en date du 21/02/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/02/2026.

- Plan de l'aire de jeu

- Plan des vestiaires côtés

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 03/03/2036, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2026.**

1.2 Confirmation de classement

CAZERES SUR L ADOUR - STADE MUNICIPAL - NNI 400800101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 25/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 06/02/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 06/02/2026.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/03/2036, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2026.**

MONT DE MARSAN - STADE HENRI ST GERMAIN - NNI 401920601

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 24/06/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 10/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 10/02/2026.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'installation doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Attention pour un Niveau T5, le banc de touche, actuellement de 2,00m, doit être obligatoirement de 2,5m minimum (art. 3.9.5.2*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/03/2036, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2026.**

PISSOS - STADE MUNICIPAL - NNI 402270101

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 04/10/2028.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 09/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 09/01/2026.
- Plan des vestiaires et plan des tribunes
- AOP du 13/01/2026 (300 personnes en pourtour et 55 personnes en tribunes)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 03/03/2036.

ST GEOURS DE MAREMNE - COMPLEXE SPORTIF RENÉ LAPEYRE 1 - NNI 402610101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 05/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 23/02/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 23/02/2026.
- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 03/03/2036, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2026.**

ST PAUL LES DAX - COMPLEXE SPORTIF AURUS N°2 - NNI 402790202

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 06/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 12/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 12/01/2026.
- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/03/2036, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2026.**

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

HINX - SALLE FUTSAL - NNI 401269901

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 21/02/2026 pour un classement en niveau EFutsal 3, et du document transmis :

- Hauteur de feu : 18,00 m
- Type de sources : TUBE FLUORESCENT
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 466 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.71
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.85

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau EFutsal 3.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau EFutsal 3 jusqu'au 03/03/2030.

2.2 Confirmation de classement

AIRE SUR L ADOUR - STADE JEAN SARRADE N° 1 - NNI 400010201

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 09/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 31/01/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 176 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.45
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.69

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/03/2028.

BISCARROSSE - GYMNASSE NELSON MANDELA - NNI 400469901

L'éclairage de cette installation est classé en niveau EFutsal 3 jusqu'au 05/07/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 10/02/2026 pour un classement en niveau EFutsal 3, et du document transmis :

- Hauteur de feu : 9,00 m
- Type de sources : TUBE FLUORESCENT
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 422 Lux

- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.60

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau EFutsal 3.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau EFutsal 3 jusqu'au 03/03/2030.

BISCARROSSE - SALLE OMNISPORTS ARCANSON - NNI 400469902

L'éclairage de cette installation est classé en niveau EFutsal 3 jusqu'au 05/07/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 10/02/2026 pour un classement en niveau EFutsal 3, et du document transmis :

- Hauteur de feu : 18,00 m
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 276 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.48
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.70

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau EFutsal 3.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau EFutsal 3 jusqu'au 03/03/2030.

BISCARROSSE - STADE RAOUL TRISCOS - NNI 400460101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 10/02/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 181 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.72

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/03/2028.

HONTANX - STADE MUNICIPAL - NNI 401270101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 04/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 18/02/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 124 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.60
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.79

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/03/2028.

LABENNE - STADE ROBERT DICHARRY 2 - NNI 401330102

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 01/10/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 31/01/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 136 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/03/2028.

MONT DE MARSAN - STADE JACQUES FOIX 3 - NNI 401920703

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 07/05/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 03/02/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = **64 Lux (10 Lux minimum mise en service niveau E6)**
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = **0.05 (≥ 0.40 minimum pour un niveau E6)**
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = **0.14 (≥ 0.60 minimum pour un niveau E6 et ≥ 0.40 pour un niveau E7)**

Elle constate que l'installation n'est pas conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut pas prononcer de classement de cette installation.

De ce fait, aucune compétition ne peut se jouer nocturne.

PARENTIS EN BORN - Stade Robert BascouerT - NNI 402170101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 10/02/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 139 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.69

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/03/2030.

PEYREHORADE - GYMNASE MUNICIPAL - NNI 402249901

L'éclairage de cette installation est classé en niveau EFutsal 3 jusqu'au 07/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 10/02/2026 pour un classement en niveau EFutsal 3, et du document transmis :

- Hauteur de feu : 18,00 m
- Type de sources : TUBE FLUORESCENT
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 381 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.57
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.75

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau EFutsal 3.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau EFutsal 3 jusqu'au 03/03/2030.

PEYREHORADE - TERRAIN GUICHALET - NNI 402240201

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 10/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 19/02/2026 pour un classement en niveau E5, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 216 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.51
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.71
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 03/03/2030.

ROQUEFORT - STADE ROGER DULUC 1 - NNI 402450101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 07/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 27/01/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 154 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.65

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/03/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

ST MARTIN DE SEIGNANX - STADE DE BARRÈRE 1 - NNI 402730101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 09/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 17/02/2026 pour un classement en niveau E6, à la suite d'un changement en LED et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 167 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.51
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.74

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/03/2030.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

NERAC - Stade Vert Galand 4 - NNI 471950104

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau A8 PN en date du 28/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 28/01/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 03/03/2036.

NERAC - Stade Vert Galand 5 - NNI 471950105

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau A8 PN en date du 28/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 28/01/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 03/03/2036.

NERAC - Stade Vert Galand 6 - NNI 471950106

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau A8 PN en date du 28/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 28/01/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 03/03/2036.

NERAC - Stade Vert Galand 7 - NNI 471950107

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau A8 PN en date du 28/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 28/01/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 03/03/2036.

1.2 Confirmation de classement

LAROQUE TIMBAUT - STADE RAYMOND DELBES 2 - NNI 471380102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 11/02/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 11/02/2026.

- AAC du 23/02/2026 (225 personnes en tribune)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/03/2036.

NERAC - STADE VERT GALAND 2 - NNI 471950102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PSH en date du 28/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 28/01/2026.

- Plan de l'Aire de jeu

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PSH jusqu'au 03/03/2036, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2026.

NERAC - STADE VERT GALAND 3 - NNI 471950103

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 28/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 28/01/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/03/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

GONTAUD DE NOGARET - STADE DE L' HIPPODROME 1 - NNI 471100101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 30/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 15/01/2026 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 115 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 03/03/2028.

NERAC - STADE VERT GALAND 1 - NNI 471950101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 09/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 23/01/2026 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 249 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.52
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.67
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 03/03/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT PYRENEES ATLANTIQUES

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

BIZANOS - NOUSTE CAMP SYNTHETIQUE N°2 - NNI 641320106

Cette installation n'est pas classée.

Date de mise en service : 20/01/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T5 SYN en date du 03/12/2025, à la suite de l'Avis Préalable du 08/07/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 03/12/2025.
- AOP DU 20/01/2026 (300 Personnes en Pourtour).

- Tests In-Situ Initiaux (à fournir avant le 01/06/2026 date limite)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN PROV jusqu'au 20/07/2026 (Date de la mise en service + 6 mois).

Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ initiaux (art. 3.2.7.1. *), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).

1.2 Confirmation de classement

CASTETIS - STADE MUNICIPAL - NNI 641770101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 19/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 26/01/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 26/01/2026.
- Plan des vestiaires

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 03/03/2036, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2026.**

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

BAYONNE - STADE JEAN DAUGER N°1 - NNI 641020101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 01/12/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 10/02/2026 pour un classement en niveau E4, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 1927 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.50
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.70
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E4.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E4 jusqu'au 03/03/2028.

ST PALAIS - STADE INTERCOMMUNAL 1 - NNI 644930101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 11/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 24/02/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

Type de sources : IM

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 146Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.43
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.62

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/03/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

